



POLITIQUE LINGUISTIQUE

2023-2024

PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERMÉDIAIRE DE L'IB
« UNE ÉDUCATION POUR BÂTIR UN MONDE MEILLEUR. »

Mise à jour le 11 octobre 2023

Table des matières

Fondements de la politique linguistique	2
Philosophie et principes linguistiques de l'établissement	2
Profil linguistique de l'établissement	2
Dispositions générales en lien avec l'apprentissage des langues	3
Langue maternelle - Français	3
Langue seconde - Anglais	3
Langue tierce - Espagnol	4
Rôle des parents dans le développement langagier	4
Liens avec les autres politiques	5
Admission des élèves allophones	5
Évaluation collaborative de la qualité de la langue française	5
Suivi et diffusion de la politique	5
Version du document	5
Médiagraphie	6

Fondements de la politique linguistique

D'une part, l'école secondaire de La Courvilloise doit établir sa politique linguistique en fonction des guides Des principes à la pratique (IBO, 2014) et Directives d'élaboration d'une politique linguistique (IBO, 2008). D'autre part le Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MEES) demande que « chaque commission scolaire ait une politique linguistique notamment en ce qui concerne l'apprentissage de la langue officielle, le français et pour les communications avec les parents » (Légis Québec, 2020). La politique de la langue française du Centre de service des Premières-Seigneuries (CSSDPS, 2010) définit la position de celle-ci en ce qui concerne la qualité de la langue française à utiliser par l'ensemble du personnel du CSSDPS. La Courvilloise doit donc intégrer cette dernière dans la politique linguistique du PEI tout en étant conforme avec les deux documents de l'IB mentionnés précédemment. Finalement, elle doit tenir compte de l'article 22 de la loi sur l'instruction publique, de la Charte de la langue française, de la loi 101 et du plan d'action déposé par le MEES visant l'amélioration du français dans les écoles de la province de Québec. (Éditeur officiel du Québec, 2021).

Pour rendre le tout conforme à la réalité de l'école, l'équipe du PEI a élaboré une philosophie langagière, brossé un portrait linguistique et mis en place des actions concrètes pour les différentes langues enseignées.

Philosophie et principes linguistiques de l'établissement

En conformité avec les politiques établies par les instances décisionnelles, le français est la langue de toutes les communications et de la scolarisation à l'école secondaire de la Courvilloise. L'école adhère également aux mesures du plan d'action du MEER visant l'amélioration du français et soutient les initiatives de sa mise en œuvre. L'établissement établit que la qualité de la langue française, écrite et parlée, est une responsabilité de tous les intervenants travaillant en milieu scolaire.

Malgré le principe de primauté de la langue française qui vient d'être énoncé, deux éléments fondamentaux liés à la mission du PEI à La Courvilloise, soit l'ouverture sur le monde et l'apprentissage global, font en sorte que certaines unités d'enseignement peuvent être réalisées dans une autre langue que le français, soit en anglais ou en espagnol, dans le but d'enrichir l'enseignement ou de répondre aux exigences du Baccalauréat international en matière d'interdisciplinarité.

Profil linguistique de l'établissement

L'école secondaire de la Courvilloise est une école francophone qui accueille environ 1500 élèves qui constituent une population étudiante très homogène, ce qui s'explique par le fait que plus de 98 % des élèves sont de langue maternelle française. Les autres élèves sont de langue maternelle anglaise, mais sont hautement fonctionnels en français. La quasi-totalité de ces élèves a cheminé en français lors de leurs études primaires. Notre défi est donc double: d'un côté nous devons **consolider la maîtrise de notre propre langue** et de l'autre nous assurer de **l'apprentissage de l'anglais langue seconde** tout au long du programme. L'espagnol comme langue tierce est également enseigné aux élèves fréquentant le PEI à La Courvilloise.

Notre situation géographique constitue aussi un défi puisque la composition de la population environnante est constituée majoritairement de francophones d'origine

canadienne-française. Il est plus difficile dans notre région immédiate d'établir des contacts avec des communautés culturelles diverses.

Dispositions générales en lien avec l'apprentissage des langues

Langue maternelle - Français

- Tous les intervenants du milieu scolaire s'assurent de **la qualité de la langue parlée en tout temps**, notamment lors des périodes d'enseignement ou activités hors classes ;
- Tous les intervenants du milieu scolaire consacrent une **attention particulière à la qualité du français**, notamment aux fautes d'orthographe et de syntaxe ;
- Les élèves sont invités à participer à des **activités scolaires et parascolaires** qui soutiennent l'apprentissage de la langue française ;
- L'établissement met en place à tous les niveaux un **système d'enseignants-ressources** et/ou de **récupération** destinés aux élèves en difficulté ;
- L'établissement s'assure de l'intégration du **volet d'enrichissement de la langue maternelle** proposé par la SÉBIQ (2018) : Planification de l'enrichissement de La Courvilloise ;
- L'établissement met en place des **services et plans d'interventions** adaptés aux élèves ayant des besoins éducationnels spéciaux au niveau langagier (orthopédagogie et orthophonie) ;
- L'établissement offre un **service de documentation de qualité** et un choix de collections littéraires et de périodiques de langue française, tant en version imprimé que numérique ;
- L'établissement fournit aux élèves les **ressources orthographiques et grammaticales** nécessaires à l'apprentissage des langues enseignées à l'école ;
- L'établissement offre des possibilités de **formation continue** aux enseignants en langue et littérature au PEI.

Langue seconde - Anglais

- De la première à la cinquième secondaire, l'établissement **offre six périodes d'anglais (150 heures) supplémentaires au minimum requis dans le but de favoriser** la maîtrise de la langue seconde et la réussite de l'examen ministériel terminal en anglais enrichi ;
- L'établissement s'assure de l'intégration du **volet d'enrichissement de la langue seconde** proposé par la SÉBIQ (2019) ; Planification de l'enrichissement en anglais ;
- L'établissement offre un service de **documentation de qualité** et un choix de collections littéraires en langue anglaise, tant en version imprimé que numérique ;
- L'établissement invite les élèves à participer à des **voyages/échanges culturels et linguistiques** dans des milieux anglophones ;
- L'établissement met en place à tous les niveaux un **système d'enseignants-ressources** et/ou de **récupération** en anglais destinés aux élèves en difficulté ;

- L'établissement encourage les enseignants à saisir toutes occasions de sensibilisation et de **contact avec la culture anglophone** ;
- Les enseignants font une **utilisation maximale de la langue anglaise en classe**, tout en tenant compte du niveau de maîtrise de la langue par les élèves (enseignement de l'anglais en anglais) ;
- L'établissement met à la disposition des enseignants d'anglais **un moniteur de langue** afin de renforcer les contacts authentiques avec la culture anglophone et supporter l'enseignement de l'anglais en classe ;
- L'établissement offre des possibilités de **formation continue** aux enseignants en acquisition de langue anglaise au PEI.

Langue tierce - Espagnol

- L'établissement offre l'enseignement des **trois années du programme ministériel** d'espagnol lors des trois premières années du programme ;
- L'établissement offre quatre périodes (**100 heures**) d'enseignement de plus que le minimum requis par la SÉBIQ, pour une durée totale de 250 heures d'enseignement ;
- Les enseignants d'espagnol sensibilisent les élèves aux différentes **cultures hispanophones** du monde ;
- L'établissement offre **certaines œuvres en langue espagnole** via son service de documentation, soit en version imprimée ou numérique.

Rôle des parents dans le développement langagier

Dès le plus jeune âge, les parents jouent un rôle important dans le développement langagier de leur enfant. Ce dernier est souvent sous-estimé lors du passage au secondaire, mais des moyens concrets peuvent être privilégiés dans le but de poursuivre le soutien à l'apprentissage des langues.

À cet effet, le PEI encourage les parents à parler souvent avec leur enfant, et de lui poser des questions ouvertes, notamment sur ce qu'il vit à l'école. Ces questionnements ont un effet sur plusieurs niveaux et permet à l'élève de s'exprimer en détails sur son quotidien. Aussi, les parents sont invités à utiliser un vocabulaire varié et à instaurer des périodes de lecture régulières.

Liens avec les autres politiques

Admission des élèves allophones

Un élève allophone peut être admis au PEI à la Courvilloise sans restriction particulière. Aussi, selon son niveau de maîtrise du français, il peut avoir accès à des services de francisation préalablement et/ou à la suite de son admission au sein du programme.

Évaluation collaborative de la qualité de la langue française

- Un élève peut être pénalisé en lien avec la qualité de la langue **uniquement dans le cadre des cours de la langue correspondante**. Par exemple, un élève ne peut perdre des points dans un travail d'univers social à cause de ses fautes de français ;
- Bien que l'évaluation sommative de la qualité de la langue soient réservée spécifiquement aux cours de langues, les enseignants des autres groupes de matières peuvent participer à l'évaluation de la qualité de la langue française dans le cadre du cours de langue et littérature. Le cas échéant, cette collaboration doit être communiquée aux élèves et aux parents dès le début d'année scolaire.
- Un travail ne peut être refusé pour des raisons de mauvaise qualité de la langue, sauf si celle-ci nuit à la compréhension du texte.

Suivi et diffusion de la politique

Le comité directeur responsable de la rédaction et la révision annuelle de cette politique est composé d'enseignants en langue ainsi que de la coordination et la direction du PEI et de l'établissement.

Version du document

Politique linguistique du PEI de La Courvilloise

Version mise à jour le : *2023-10-11*

Membres du comité directeur :

- M. François Couillard, coordonnateur du PEI.
- M. Hugo Laplante, enseignant

Médiagraphie

Commission scolaire Au-Cœur-des-Vallées (2012). *Politique linguistique*, recueil de gestion, Gatineau, 2 pages, [en ligne], récupéré au https://www.csscv.gouv.qc.ca/application/files/8915/9924/4617/5221-08-01_politiquelinguistique2012.pdf

CSSPDS (2010). *Politique de la langue française du Centre de service des Premières-Seigneuries*, [en ligne], récupéré au https://www.csdps.qc.ca/fileadmin/user_upload/csdps/Commission_scolaire/Presentation/Politiques_2016/Politique_sur_le_francais_a_la_CSDPS.pdf

Éditeur officiel du Québec. (2021). *Loi sur l'instruction publique*. [en ligne], récupéré au <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/l-13.3>

Légis Québec, source officielle (2020). *Charte de la langue française*. [en ligne], récupéré au <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/c-11>

Organisation du baccalauréat international (2007). *Directives d'élaboration d'une politique linguistique* [en ligne], Genève, 5 pages, [en ligne], récupéré au www.ibo.org

Organisation du baccalauréat international (2012). *Directives à l'intention des établissements pour l'auto-évaluation de leur politique linguistique*, 12 pages, [en ligne], récupéré au www.ibo.org

Organisation du baccalauréat international (2014). *Le guide des principes à la pratique*, publié en 2014, [en ligne], Genève, 152 pages, [en ligne], récupéré au www.ibo.org

SÉBIQ (2018). *Guide d'enrichissement en français*. [en ligne], récupéré au <https://sebiq.cegepgarneau.ca/mod/folder/view.php?id=1863>

SÉBIQ (2019). *Enrichissement acquisition de langue anglaise*. [en ligne], récupéré au <https://sebiq.cegepgarneau.ca/mod/folder/view.php?id=1863>